

FO : le syndicat qui reste un syndicat

Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

- Réunion du 21 avril 2015 -

Ordre du jour

1. Adoption du règlement intérieur du CHS-CT de l'Oise ;
2. Élection du secrétaire du CHS-CT de l'Oise ;
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2014 (sous-réserve) ;
4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2014 (sous réserve) ;
5. Présentation de la note d'orientations ministérielles pour l'année 2015 ;
6. Budget 2015 : Compte-rendu du groupe de travail financier du 19 février 2015 et nouvelles demandes ;
7. Compte-rendu des groupes de travail immobilier, registres santé et sécurité au travail, accidents de service et fiches de signalement du 23 mars 2015 ;
8. Actualité de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail ;
9. Questions diverses.

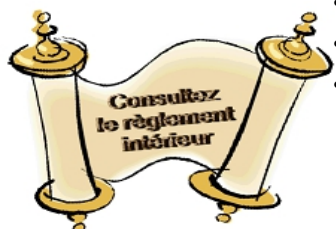


1. Adoption du règlement intérieur du CHS-CT de l'Oise

Le règlement intérieur de l'Oise est la déclinaison locale du règlement intérieur adopté en CHS-CT Ministériel le 26 janvier 2012. Il n'est pas modifiable à notre niveau. Suite aux [élections professionnelles du 4 décembre 2014](#), le règlement intérieur, [déjà adopté lors de la séance d'avril 2012](#), devait à nouveau être soumis pour installer le "nouveau" CHSCT de proximité, dans lequel **FO Finances** détient désormais la moitié des sièges (3 FO sur 6).

FO Finances tient à rappeler toute l'importance de ce règlement intérieur qui permet d'asseoir le nouveau CHSCT et fixe les conditions de son fonctionnement, notamment :

- obligation de tenir au minimum trois réunions annuelles,
- désignation d'un secrétaire du CHS issu des représentants des personnels,
- obligation de publier un relevé de décisions utilisé pour suivre des travaux du comité.



Résultat des votes : **POUR** à l'unanimité dont 3 **FO Finances**

NB : Un groupe de travail national devrait prochainement actualiser ce règlement intérieur.

2. Élection du secrétaire du CHS-CT de l'Oise

L'article 12 du règlement intérieur prévoit que les représentants du personnels désignent parmi eux un secrétaire du CHS-CT. Pour **FO Finances**, ce secrétaire ne se substitue en aucun cas au secrétaire animateur, auquel **FO Finances** est particulièrement attaché et qui, au fil du temps, a démontré l'importance de son rôle quant au bon fonctionnement du CHS, dans l'Oise comme ailleurs.

Kevin INVERNIZZI était candidat pour **FO Finances**,
et Ludovic PARSY était candidat pour la CGT.

Considérant que les personnels ont clairement manifesté leur souhait d'être représenté par **FO** dans l'Oise lors des élections, et étant donné que le simple fait de détenir la moitié des sièges permet à **FO** de faire ajouter n'importe quel point à l'ordre du jour (article 7), **FO Finances** maintient logiquement sa candidature.

Mais, même après une suspension de séance de 40 minutes, aucun accord n'a pu être trouvé entre les représentants des personnels.

Résultat des votes : **FO Finances** et CGT : vote partagé avec 3 voix chacun.

Afin d'éviter un blocage de l'instance et un retard dans la mise en place des différentes actions financées par le CHS-CT, la Présidente a donc nommé un secrétaire de séance provisoire... au bénéfice de l'âge... ainsi qu'aucun texte ne le prévoit !!!

Bref, l'élection du secrétaire du comité est reportée au prochain CHS-CT (prévu le 18 juin 2015).

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2014 (sous-réserve)

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2014 (sous réserve)

Il s'agit de 2 CHS-CT présidés par l'ancien DDFIP, qui n'a pas jugé utile de les relire avant de partir en retraite ! Si cela n'est hélas pas étonnant (il était habitué à montrer toutes les peines du monde pour daigner signer un PV de CHSCT), de telles pratiques irresponsables pénalisent aujourd'hui le fonctionnement de notre instance.



Pour **FO Finances**, il valait mieux ajourner l'adoption de ces 2 PV, mais valider les premiers financements 2015 sans tarder, et entériner les travaux réalisés en GT dans la foulée de leur tenue (les 19/02 et 23/03) : battre le fer quand il est chaud... Pourtant, la direction hésitait à tout reporter en bloc en juin, ce que **FO Finances** a catégoriquement refusé : il est en effet essentiel de garantir la tenue de 3 réunions annuelles au minimum, et par là-même un fonctionnement efficace du CHS-CT.

Enfin, **FO Finances** a rappelé son attachement à de véritables procès-verbaux, en ce sens qu'ils constituent un historique fiable du relevé des débats, contre-signé par les syndicats. La nouvelle présidente s'est engagée à se conformer à de bonnes pratiques en faisant approuver les PV dès l'instance suivante (article 19 du règlement intérieur).

5. Présentation de la note d'orientations ministérielles pour l'année 2015

C'est l'histoire d'un tour de passe-passe. Au niveau national, le budget est constant, mais réserve parlementaire augmente de 7 % à 8 %, c'est-à-dire que 8% ne pourront pas être dépensés par "prudence", en attendant un improbable déblocage en fin d'année. Le budget est bel et bien en baisse, mais le ministère essaie encore de faire passer des vessies pour des lanternes en mettant en avant l'augmentation de la dotation par agent... Pour **FO Finances**, c'est hélas trop simple, et il n'y a pas de quoi se réjouir : le budget baisse, tandis que les effectifs continuent d'être sabrés chaque année !

Au plan local comme au niveau national, **FO Finances** a dénoncé ces orientations ministérielles qui organisent la dégradation continue des conditions de travail en prétendant sans vergogne le contraire.



Par ailleurs, **FO Finances** relève que la démarche environnementale engagée par le Ministère a purement disparu de la note d'orientation ministérielle santé, sécurité et conditions de travail. C'est pourtant le CHS-CT qui avait impulsé en 2014 la mise en place du tri sélectif sur certains sites de l'Oise. La délégation **FO Finances** a vivement dénoncé ce recul d'un autre temps pour notre administration, à l'heure où les collectivités et la société s'engagent toujours plus loin dans de meilleures pratiques environnementales. La DGFIP ne parle de protection de l'environnement que de manière opportuniste, quand il s'agit de promouvoir la e-formation en évitant les déplacements... et surtout les frais qui vont avec. Ainsi, lamentablement, la démarche précédemment engagée est stoppée dans son élan. Quant à la mise en place de tableaux informatiques de covoiturage (sur chaque site hébergeant plusieurs services), **FO**-DGFIP 60 a réitéré sa demande formulée l'an dernier, afin que chacun puisse proposer de partager un trajet pour se rendre à une formation, une réunion, etc.

Enfin, le dossier de la conformité réglementaire (électricité, incendie...) reste une priorité pour la 3^{ème} année consécutive. La délégation **FO Finances** rappelle son attente d'un suivi exhaustif sur ces sujets, en totale transparence, sur chaque site.

6. Budget 2015

Compte-rendu du groupe de travail financier du 19 février 2015 et nouvelles demandes


Le budget 2015 de votre CHS-CT, après amputation de la fameuse réserve de 8%, est de **122 492 €**.

La Présidente, comme son prédécesseur avant elle, veut nous convaincre qu'elle n'a d'autre choix que de siphonner ce budget du CHS-CT, le budget directionnel étant en baisse constante et manifestement insuffisant pour garantir le bon fonctionnement des services. La direction locale nous ressasse à l'envi que "ça va être compliqué" ou que "c'était mieux avant". Mais, fidèle à ses revendications, **FO Finances** se portera comme toujours garant de la juste utilisation des crédits du CHS-CT et refusera de payer toute dépense qui relève strictement du budget de la DDFIP, comme le renouvellement des sièges de bureau.

En CHS-CT, les représentants du personnel votent encore le budget. Aussi la Présidente ne pourra-t-elle pas se permettre de passer en force en méprisant le dialogue social comme elle a d'emblée montré qu'elle savait le faire en [comité technique local le 17/04/15](#).

→ Dépenses réglementaires proposées : *entretien des extincteurs, élaboration de plans d'évacuation, installation de ballon d'eau chaude*. **VOTE CONTRE** à l'unanimité, car ces dépenses devraient être financées sur le BOP 309 du Préfet de région ou sur le budget directionnel.

→ Dépenses retenues à l'unanimité :

- 
- échelle à crinoline à Compiègne (ci-contre)
 - chariot de transport pour le SIE de Beauvais
 - stores à Méru, Liancourt, Noyon (état des lieux demandé par FO)
 - pompe de relevage à Beauvais
 - entretien des fontaines à eau
 - pupitres flexdesk
 - luminaires basse tension
 - formations (ci-contre)
 - fauteuils ergonomiques

- Formations de secouristes (2)
- Recyclage des secouristes (7)
- Formation à l'évacuation (réservées aux grands sites- 8 sessions)
- Formations sur feux réels et évacuation (petits sites- 10 sessions)
- Formation "chiens agressifs"
- Habilitation électrique (10 P)
- Formation de conduite sur circuit (10 candidats)
- Formation prévention manipulation de charges lourdes (1 session)
- Formation prévention aux pathologies mécaniques (2 sessions)
- Formation code (7 sessions)
- Formation conduite (7 sessions)
- Formation gestion des conflits et de l'agressivité (1session)
- Fonctionnement du CHS

→ Dépenses validées à l'initiative de **FO** : *nettoyage du sol à Liancourt, défibrillateur à Clermont*.

→ Dépenses retenues à l'initiative de **FO** mais n'ayant pas fait l'unanimité :

- moquette plombante "anti froid" pour le rez-de-jardin de Compiègne
- balisage de l'entrée du CFP de Compiègne, dans la continuité des travaux financés en 2013

→ **NB** : Le [tableau complet des dépenses soumises](#) est disponible en ligne sur notre site web.

Très attaché à la protection incendie, **FO Finances** milite pour que les exercices d'évacuation se déroulent aussi pendant les périodes d'affluence. A l'origine du plan pluriannuel de "formation sur feux réels et évacuation" pour les petits sites, **FO Finances** n'a cessé de revendiquer que la mise à jour des plans d'évacuation (suite à des travaux importants) soit systématiquement incluse dans le lot électricité des projets immobiliers.

Suite au vote défavorable des syndicats sur les dépenses réglementaires, la direction a essayé de nous forcer la main, ou de nous culpabiliser : "vous comprenez si vous ne le financez pas, ce sera de l'argent en moins sur le budget de la DDFiP pour vos collègues". Mais le budget du CHS-CT n'est pas un budget annexe de celui de la DDFiP, et nous avons martelé notre opposition à cette pratique du vol en bande organisée qui devient la règle dans notre ministère.

Non, le CHS-CT de l'Oise ne sera pas une simple chambre d'enregistrement !

Car s'il fallait ajouter aux dépenses légitimes du CHS-CT (plan de formation, prescriptions de la médecine de prévention...) les dépenses rendues obligatoires par le désengagement de la Direction Générale (faut-il rappeler que les stores sont désormais exclus de tous les projets immobiliers et financés en bonne partie par le CHS-CT ?), les dépenses réglementaires et les sièges de bureau.... il ne resterait plus que les yeux pour pleurer.

FO Finances veillera donc à ce que le budget du CHS-CT soit utilisé au mieux pour répondre à vos attentes, qu'elles soient soumises directement à vos représentants en CHS-CT, inscrites au registre hygiène et sécurité, ou reportées dans le DUERP.

7. Compte-rendu des groupes de travail immobilier, registres santé et sécurité au travail, accidents de service et fiches de signalement du 23 mars 2015

Les projets immobiliers qui n'appellent pas de polémique sont désormais soumis très en amont au CHS-CT, ce qui est globalement un progrès dans les pratiques locales.

L'Assistant de Prévention répond toujours avec diligence à l'ensemble des remarques qui sont portées dans les registres santé et sécurité au travail, ce dont il est régulièrement rendu compte dans les groupes de travail de ce CHS-CT. N'hésitez pas à les utiliser, en particulier le registre en ligne sur Ulysse 60... y compris pour les problèmes de ménage !



Projet de relogement de la délégation de l'action sociale

FO Finances Oise s'est déjà largement exprimé sur le projet de **réinstallation des services sociaux** et de la médecine de prévention dans les locaux de la DDFiP, au 1er étage, avec les affaires éco, les RH, et la salle forêt d'Halatte, sans oublier le mopieur partagé dans le couloir (cf. [CDAS du 30 mars 2015](#)).

FO Finances a répété ici son opposition ferme à une réinstallation au rabais, sans garantie de confidentialité dans une zone de libre circulation. En réponse, la Présidente a botté en touche arguant que c'était toujours mieux qu'ailleurs et que la procédure relevait du Secrétariat Général (dont dépendent les services sociaux). Elle nous a appris qu'un avis favorable venait d'être rendu sur le projet suite à une visite sur place d'un représentant du Secrétariat Général (M. Vincent). Selon elle, la prochaine étape est ailleurs : le projet va être discuté en CHS des Services Centraux dont dépendent les personnels concernés (cf. [relevé de décisions](#)).



Pour **FO Finances**, cela n'enlève rien aux obligations locales et les incidences sur les personnels de la DDFiP 60 sont lourdes. Il faut continuer à revendiquer un relogement en rez-de-jardin, qui permettra de régler bien des problèmes, en isolant un espace dédié à la délégation des autres services et en rapprochant l'accueil des services sociaux de l'entrée du bâtiment. En effet, il est primordial de faciliter **l'accès au personnes à mobilité réduite**, aux personnels du Ministère autres que DGFIP, aux personnels de la DGFIP non munis de badge pour circuler à Beauvais. Le simple stationnement, rare et payant aux abords est déjà un gros problème, alors si l'accès à la délégation n'est pas facilité, autant dire que l'on cherche à éloigner les personnels de leur action sociale et de leur médecine de prévention.

En réponse, la direction ose constater qu'aucun personnel n'est à sa connaissance en fauteuil roulant ! Il fallait oser, car il est bien évident que l'accès PMR n'est pas conditionné à un tel constat ! N'importe qui peut hélas se retrouver dans une situation de handicap du jour au lendemain suite à un accident de la route, et rien ne permet d'augurer de la situation au regard du handicap des futures arrivées dans l'Oise.

La Présidente croit trouver une solution quand elle indique qu'il suffira aux personnels de présenter à l'accueil leur carte professionnelle en disant qu'ils ont rendez-vous à l'action sociale, sans préciser pourquoi : **FO** signale à bon entendeur que tous les personnels hors DGFIP ne sont pas forcément munis d'une telle carte, que tout le monde n'osera pas dépasser la queue des usagers pour brandir sa carte professionnelle, que le mercredi est un jour de fermeture pour tous les services de Beauvais, et que rien ne semble fait pour favoriser **l'accessibilité** dans la solution préconisée par la direction.

Et, enfin et surtout, quid de la **sécurité** en pleine période de vigilance Vigipirate ??? Jusqu'ici tous les collègues de Beauvais étaient munis de badges à accès restrictif car il ne fallait surtout pas que tout le monde puisse se promener partout, et il n'y avait pas de tels risques d'attentats. Et là, d'un coup, on va laisser entrer des collègues sans les connaître, circuler dans les étages, s'habituer à ne plus faire attention quand on va croiser un inconnu dans les couloirs, se disant qu'il doit sûrement se rendre à la délégation ! ? ! Tout ceci constitue une grave mise en danger des collègues de Beauvais que **FO Finances** continue de dénoncer en revendiquant une entrée séparée pour les services sociaux (des solutions pérennes existant en rez-de-jardin avec accès sur l'extérieur pré-existant qui n'engagerait pas de dépenses astronomiques).

Réponse de la direction sur ce point, de plus en plus surprenant : il serait désormais demandé de ne pas reloger les services de l'action sociale avec une entrée en propre, un médecin de prévention ayant déjà été agressé... Vous avez bien compris : pour éviter qu'une personne soit éventuellement agressée, on va donc engager la sécurité de tous les collègues du bâtiment de Beauvais ! Pour **FO**, tout ça n'a aucun sens et ne répond à aucune logique, si ce n'est de précipitation et de moindre coût.



Si ce projet de relogement au 1^{er} étage devait toutefois se concrétiser en l'état :

→ **FO Finances** réserve la possibilité de venir en appui à tous les collègues qui constateront un défaut dans la **confidentialité** de leur réception, à tous les collègues qui s'estimeront discriminés par des conditions d'accessibilité non conformes à la réglementation 2015 en matière d'accès PMR, notamment en mettant à disposition des procédures-type.

→ **FO Finances** réserve la possibilité de saisir le Préfet sur le grave recul de nos conditions de sécurité dans cette période sensible.

8. Actualité de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST)

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a présenté son programme annuel, chaque point devant faire l'objet d'un traitement plus complet dans un prochain CHS-CT :

- formation des membres CHS-CT dans le cadre de la nouvelle mandature ;
- mise en place d'une nouvelle formation pour les gestionnaires de site ;
- présentation du guide amiante révisé ;
- planification de nouvelles visites de sites.

9. Questions diverses

• Dans le cadre de l'obligation légale de visite médicale quinquennale, **FO Finances** a demandé un recensement des collègues pour lesquels la situation n'est pas encore régularisée (et il y en a beaucoup). **FO Finances** a demandé, si possible, l'intégration en priorité dans le planning 2015 des prochaines visites, de 10% des collègues dont la dernière visite médicale remonte à plus de 5 ans, en commençant par les plus anciennes. La direction a trouvé l'idée séduisante mais compliquée à mettre en œuvre. Et comme notre demande de mettre à jour Agora pour la partie réservée aux visites médicales n'a pas été satisfaite...

• **FO** a relayé la demande des agents du CDIF de Compiègne qui sollicitent une porte à hublot afin d'avoir un visuel sur les usagers qui se présentent, ainsi que l'aménagement d'un véritable poste d'accueil avec une porte coulissante en cas de forte affluence.

• **FO** a demandé la réparation des toilettes condamnées à Beauvais, et le rétablissement de l'eau chaude à la division des collectivités locales.

• **FO** est à nouveau intervenu sur la situation du PCE de Compiègne où la culture des champignons à même le mur est en train de devenir l'activité principale ! Le double cloisonnement d'une zone de test, un temps envisagé, est abandonné car ne devant rien apporter d'après les experts... de nouveaux sondages doivent être effectués afin de déterminer la source du problème, mais compte tenu du coût rien n'est encore arrêté et tout devient compliqué. Beaucoup d'air brassé, peu d'avancées... et la Présidente nous demande néanmoins de rassurer les agents de Compiègne, cherchez l'erreur.

• **FO** signale une forte dégradation dans le ménage depuis le mois de décembre. Les agents sont indignés de constater que les halls d'accueil sont mieux nettoyés que les sols de leurs bureaux de travail, où des souillures anciennes collent aux chaussures.... Une réunion relative au nouveau marché a lieu le 12 mai avec l'UGAP. A suivre.

Les registres SST sont accessibles via **Ulysse 60**

LES AGENTS – CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL – REGISTRE HYGIENE ET SECURITE

Tous les saisines sont examinées. Pensez y !

Les comptes-rendus **FO Finances Oise** sont toujours disponibles en ligne

sur le site web départemental : <http://www.fo-dgfiip-sd.fr/060/> **rubrique CHS-CT**



Vos représentants **FO Finances** en CHS-CT

Lydia THIEL	<i>SIE Compiègne Nord</i>
Kevin INVERNIZZI	<i>division du contrôle fiscal</i>
Thierry HENRY	<i>Creil Municipale</i>
Patrick SYS	<i>redevance audiovisuelle</i>
Marie-Christine RAYAUME	<i>équipe de renfort</i>
Béatrice JULIEN	<i>équipe de renfort</i>

Et aussi
sur le site
financesfo.fr



Accueil La Fédération Comité technique ministériel Santé et sécurité au travail Action sociale Stages

Représentativité 2014

Force Ouvrière Première organisation syndicale de la Fonction publique de l'État

Comité Technique Ministériel du 26 Mai 2015
Déclaration liminaire

Force Ouvrière dit NON à la réforme territoriale de l'État.

Dossier AMIANTE : poursuivre ou régesser? Lettre commune des Fédérations des Finances

ifFO DDI FORCE OUVRIERE porte ses positions auprès du nouveau SGG !!

Réforme Territoriale : Les agents sont en droit d'être respectés et entendus

Un dialogue social bien mal en point...

Groupe de travail du CNAS du 8 Avril 2015

Indemnité exceptionnelle supprimée : VOL EN BANDE ORGANISÉE...

Abonnement aux alertes.

Saisissez votre adresse email pour vous abonner à notre site. En savoir plus

Adresse Email

Inscription

Thématique

F.O.-DGFIP 60 Bulletin d'adhésion - 2015

Je soussigné(e)

- NOM : _____
- PRENOM : _____
- GRADE : _____
- INDICE : _____ QUOTITE DE TRAVAIL : _____ %
- POSTE DE TRAVAIL : _____

N° Agora : _____

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE** des Finances Publiques

Fait à _____ le _____

(signature)



possibilité de règlement en plusieurs chèques à l'ordre de **F.O.-DGFIP Oise**

La cotisation syndicale est éligible au **crédit d'impôt à hauteur de 66%**